

Commune de NOUIC
(Haute-Vienne)

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2026_55

Nombre de Conseillers

En exercice	11	L'an deux mil -vingt six
Présents	11	Le 21 septembre à dix- neuf heures trente minutes
Votants	11	Le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric REBEYRAT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 septembre 2026

PRESENTS : M. REBEYRAT, MME DARDILHAC, M. TRICHARD,
MME DELUCHE, GIRAUD, MARTY, MM. CARRIÉ, QUÉRAUD, BOIS,
KOLCHAK, BELAIN.

ABSENTS : /

M. Sébastien QUÉRAUD a été élu secrétaire.

PROGRAMME DE GROSSES RÉPARATIONS DE LA VOIRIE COMMUNALE : APPROBATION DU PROJET
ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Travaux de Grosses Réparations de la Voirie Communale 2027 établi par les services de l'ATEC.

La voie communale n° 8 relie la route départementale n° 4 à la voie communale n° 5 et dessert plusieurs villages de la commune et fait apparaître de nombreuses et importantes déformations ainsi qu'un revêtement de surface très dégradé sur deux sections d'une longueur de 300 ml et 500 ml.

Les travaux consisteraient en : curage des fossés sur les deux sections et dérasement des accotements sur la section revêtue en bicouche pré gravillonné- réalisation du reprofilage de la chaussée en enrobé à froid du carrefour avec la VC n° 5 jusqu'au carrefour avec la VC n° 32 soit 300 ml- réalisation d'un enduit superficiel bicouche du carrefour de la VC n° 5 jusqu'au carrefour avec la VC n° 32 soit 300 ml- réalisation d'un enduit superficiel bicouche pré gravillonné sur la deuxième section traitée soit 500 ml et balayage de l'enduit superficiel.

L'estimation globale s'élève à : 25 000.00 € HT soit 30 000.00 € TTC

Monsieur le Maire précise que ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 40 % dans le cadre des Grosses Réparations Voirie de la Voirie Communale et que le surplus sera financé sur fonds propres au Budget Primitif 2027.

Il propose que ces travaux ne soient pas intégrés au programme 2027 du SYGESBEM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- D'approuver le programme de travaux de grosses réparations à la voirie communale 2027 ci-dessus et de ne pas l'intégrer au programme 2027 du SYGESBEM.

- De solliciter l'attribution au taux le plus élevé d'une subvention du Conseil Départemental au titre des Grosses Réparations de la Voirie Communale
- De demander l'inscription de ce projet au titre de la programmation CTD 2027.
- Arrête le plan de financement comme suit :

Dépenses :

Travaux : 25 000.00 € HT
TVA (20 %) 5 000.00 €
TTC 30 000.00 € TTC

Recettes :

Subvention Conseil Départemental (40 % H.T) : 10 000.00 €
Autofinancement : 20 000.00 €
Dont 5 000.00 € TVA
TTC 30 000.00 € TTC

- Dit que les crédits seront prévus au budget communal
- Dit que les travaux seront débutés dans le deuxième semestre 2027
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes

POUR EXRAIT CONFORME

Nouic le 25 septembre 2026

Le secrétaire
Sébastien QUÉRAUD

Le Maire
Frédéric REBEYRAT

